



Ouvrage Commémoratif de la Résolution 1325

Critères de nomination des femmes

N°	Critères	Explications
1	Nationalité	<ul style="list-style-type: none">Les personnes sélectionnées doivent être ressortissantes d'un Etat membre de l'Union Africaine.
2	Age	<ul style="list-style-type: none">Les personnes sélectionnées doivent inclure des femmes de tout âge confondu, en s'assurant de la représentativité des jeunes femmes mais aussi des femmes d'un âge plus avancé.
3	Public ciblé/concerné	<ul style="list-style-type: none">Les personnes nommées doivent incarner la diversité, tant sur le plan du profil professionnel que de celui du parcours universitaire/scolaire.
4	Contribution à la promotion de la mise en œuvre de l'Agenda femmes, paix et sécurité.	<p>Les profils sélectionnés doivent:</p> <ul style="list-style-type: none">Avoir opéré un impact significatif à travers des contributions relatives à la mise en œuvre l'Agenda femmes, paix et sécurité, à n'importe quel niveau, dans des domaines divers, soit avant ou après l'adoption de la résolution 1325 (2000). <p>Cela peut inclure:</p> <ul style="list-style-type: none">La participation active dans des processus de paix et/ou dans la prise de décision concernant les questions de paix et de sécurité, ou encore le soutien à la participation d'autres femmes dans de tels processus; <p>ou</p> <ul style="list-style-type: none">L'apport d'une contribution significative en matière de prévention contre les violences sexuelles basées sur le genre mais également, la promotion de la sensibilisation à la notion du genre dans la prévention des conflits et l'alerte précoce; <p>ou</p> <ul style="list-style-type: none">Avoir joué un rôle crucial dans l'amélioration de la préservation de l'intégrité physique des filles, de leur santé mentale et de leur sécurité économique, et de manière générale, avoir veillé à préserver leur bien-être ainsi que la protection et la défense des droits des femmes et des filles; <p>ou</p> <ul style="list-style-type: none">Avoir joué un rôle capital dans les efforts de secours et de redressement en tenant compte de la dimension du genre dans de pareils efforts; <p>ou</p> <ul style="list-style-type: none">Avoir joué tout autre rôle dans la promotion de la paix et la sécurité au niveau communautaire, national, régional et/ou continental.
5	Leadership et preuve et D'engagement	<p>Les personnes sélectionnées doivent:</p> <ul style="list-style-type: none">Avoir mobilisé d'autres individus à promouvoir proactivement une cause liée à l'Agenda femmes, paix et sécurité ;Etre intervenu en tant qu'agents actifs au changement, ayant démontré leur dévouement et leur engagement à cette cause par l'exemple donné.

Remarque:

Un groupe de travail UA-NU procèdera à la sélection finale des femmes retenues qui figureront dans l'ouvrage, en se basant sur les critères qui ont été définis. Il est à noter qu'une nomination ne garantit pas la sélection. Durant le processus de sélection, l'équilibre régional, la diversité ainsi que d'autres facteurs seront pris en considération.